

Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal de Prangins sur la gestion et les comptes

2001

Préavis municipal No 14/02

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion 2002, composée de Madame Martine Baud, de Messieurs Pierre Beaud, Jean-Jacques Brugger, Pierre Hanhart, Gilles Mauroux, Claude Previdoli et Paul Pythoud a tenu 8 séances, lors de ce premier semestre 2002, dans le but d'examiner la gestion et les comptes de l'exercice 2001.

La Commission de gestion a rencontré M. le Syndic H.R. Kappeler à plusieurs reprises et a également reçu Madame Elisabeth Kneubuhler et Monsieur André Fischer, Municipaux, pour connaître le détail des travaux et des coûts portant sur la réfection du mur des Abériaux et sur l'entretien des terrains de football. Une séance a été organisée avec les membres de la Commission des finances afin d'établir un inventaire des questions relatives aux comptes et bilan 2001, questions qui ont été posées à la Municipalité.

Nous remercions toutes ces personnes qui ont permis à la Commission de gestion d'exécuter sa tâche dans de bonnes conditions. L'essentiel du travail de la Commission a concerné les points suivants :

1. Relecture des PV des séances du Conseil, année 2001

Cette relecture a été effectuée dans le but de mettre en évidence des sujets abordés au cours des Conseils de l'année dernière et qui n'auraient pas encore eu de suite à ce jour. Parmi une douzaine de sujets relevés et sur lesquels la Municipalité s'est expliquée, la Commission se prononce sur les points suivants :

1. 1 Gestion de la plage de Promenthoux

Lors de son précédent rapport, la Commission de gestion s'est interrogée sur le bien-fondé d'une gestion indépendante de la plage et de la buvette de Promenthoux. La mise à disposition d'une nouvelle buvette et d'un équipement de restauration plus performant réactualise ces interrogations. Aussi, la Commission demande à la Municipalité d'examiner les termes du contrat passé avec l'USL en fonction de l'investissement consenti et d'envisager une hausse de loyer si les résultats le permettent. Elle a pris note du fait que l'USL ne prévoit pas de bénéfice supplémentaire cette année, la buvette n'étant pas encore terminée.

1. 2 Eclairage des terrains des Abériaux

Mme Kneubuhler nous a informé, début 2001, qu'un subside sport toto de Fr. 20 000.—a été accordé au club de foot de Prangins. Ce subside n'est pas versé à ce jour, le FC Prangins n'ayant pas fait les démarches nécessaires. La Commission demande à la Municipalité d'intervenir auprès du FC Prangins pour qu'il s'active afin d'obtenir l'homologation du terrain et par conséquent, le subside correspondant revenant à la Commune.

1. 3 Conteneurs enterrés

La Municipalité nous a informé que l'équipement en conteneurs enterrés était suffisant dans chaque quartier, y compris à proximité de la déchetterie. Cet équipement a occasionné une dépense considérable et il doit être utilisé au mieux. La Commission demande à la Municipalité de renouveler régulièrement son information et sa surveillance pour éviter que des sacs soient déposés à côté des conteneurs.

1. 4 Déchets des artisans-commerçants

L'élimination des déchets des artisans et commerçants a déjà fait l'objet de remarques dans les rapports 2000 et 2001 de la Commission de gestion. A ce jour, rien n'a bougé et la Commune continue de prendre à sa charge des déchets dont l'élimination devrait être organisée par ceux qui les produisent. La Commission a pris note du fait qu'un

questionnaire à ce sujet, émanant de la Municipalité, a été envoyé à tous les artisans-commerçants. La Municipalité devra être ferme quant à la suite qu'elle donnera à l'envoi de ce questionnaire afin que la situation se régularise au plus vite.

1. 5 Préavis no 40/01 : plan général d'évacuation des eaux

Ce préavis voté de Fr. 195 000.-- concerne la phase 2 du Plan général d'évacuation des Eaux, c'est à dire la phase d'analyse des besoins. La phase 3 aura donc des incidences financières. La Municipalité pense présenter un devis concernant les travaux à effectuer d'ici la fin de l'année. Le plus tôt sera le mieux : cela éviterait des demandes de crédit urgente comme celle qui a été effectuée récemment pour la canalisation des eaux claires, secteur route de Suisse- villa Louise.

1. 6 Motion Hanhart

Lors d'un précédent Conseil, Madame Jaccard nous informe qu'aucune suite ne peut être donnée à cette motion tant que l'affaire est pendante auprès du Conseil fédéral. La Commission estime que la Municipalité ne devrait pas être empêchée de chercher la meilleure solution et d'examiner la motion Hanhart qui demande notamment l'introduction de macarons pour améliorer le parage au Centre du village. Le recours auprès du Conseil fédéral ne concerne qu'un vice de forme à propos du jugement. La motion Hanhart devrait, quant à elle, déboucher sur une analyse globale des problèmes liés au parage à Prangins (voir rapport de la Commission de gestion, année 2001).

1. 7 Engagement d'un collaborateur supplémentaire

En juin 2001, la Commission de gestion a débattu, avec le Syndic, de la question de l'emploi fréquent de collaborateurs de l'entreprise DENOGENT. Il nous a été répondu que cette solution était préférable à l'engagement d'un collaborateur : économies liées aux charges sociales et souplesse d'emploi de la main d'œuvre. Or, un collaborateur supplémentaire a été engagé en fin d'année, pour la voirie. La Municipalité a pris en considération l'avis de la majorité de ses membres.

2. Examen des classeurs de factures

La Commission a examiné l'ensemble des classeurs de factures et a constaté que 34 pièces numérotées manquaient. M. le Syndic a informé la Commission que les pièces manquantes se rapportaient à des salaires et des placements. Seule la Présidente de la Commission a pu consulter ces pièces.

Une quarantaine de questions ont été posées à la Municipalité qui a répondu de manière complète. Quelques points font l'objet de remarques de la part de la Commission de gestion.

2. 1 Entretien des terrains de foot

Le crédit supplémentaire accordé à la Municipalité en cours d'exercice 2001 a permis l'acquisition d'une machine destinée au carottage des terrains de foot (+ éventuellement d'autres terrains communaux). Le coût de cette machine s'élève à Fr. 21 800.—. Cette machine ne suffit pas à l'entretien complet des terrains : il faudra acquérir d'autres accessoires et avoir tout de même recours ponctuellement à un service extérieur. Après avoir consulté un spécialiste en la matière et entendu les arguments donnés par le service technique à Mme Kneubuhler, la Commission n'est pas persuadée du bien-fondé de cet achat. En effet, la plupart des communes (y compris Nyon) font appel à une entreprise spécialisée dans l'entretien des terrains de foot parce qu'elles ne veulent pas engendrer des frais d'achat, d'entretien et d'entreposage trop lourds pour un parc de machines très probablement sous-utilisé.

2. 2 Frais liés aux activités sportives, culturelles et sociales

M. le Syndic pense que la question des frais liés au football revient trop souvent et que l'on devrait aussi parler des frais occasionnés par la pratique d'autres activités. La Commission encourage la Municipalité à faire une estimation réaliste de ces frais : les questions seraient moins nombreuses et la gestion plus claire. Dans son rapport de gestion, la Municipalité fait d'ailleurs une remarque à propos de la mise à disposition gratuite de la salle des Morettes et relève un manque à gagner de Fr. 33 400.--. Cette remarque démontre qu'il existe également un souhait de transparence de la part de la Municipalité au sujet du soutien qu'elle accorde aux sociétés locales.

2. 3 Achats de matériel et de services

L'attention de la Commission a été attirée par les factures SWISSCOM, des factures de fournitures de bureau et de location de machines (photocopieuses). Elle estime qu'un regroupement des achats et des comparaisons avec les coûts/prestations des entreprises concurrentes seraient bénéfiques.

2. 4 Libellé des factures des entreprises du bâtiment

Le libellé des factures, par exemple en ce qui concerne l'entreprise de maçonnerie Vercelin et Tissot, n'est pas toujours clair. Il est donc difficile de savoir à quoi se rapporte le montant facturé. Pour remédier à ce manque de clarté, le service technique de notre administration communale devrait impérativement faire la description des travaux à effectuer au moyen d'un bon de commande.

2. 5 Système de présentation comptable plus transparent

Plusieurs entreprises interviennent régulièrement pour la Commune et leurs factures et notes d'honoraires présentent un montant annuel probablement assez élevé qui pourrait faire l'objet de négociations si l'on en avait connaissance.

La Commission apprécierait que des décomptes par entreprise et par objet soient établis. La Municipalité applique actuellement le plan comptable imposé par l'Etat. Pour une gestion encore plus performante, elle devrait envisager ces extensions dans le futur proche.

3. Rapport de gestion + comptes et bilan

La Municipalité a mis à disposition des comptes provisoires assez tôt pour que la Commission de gestion puisse consacrer suffisamment de temps à leur analyse.

Les Commissions de gestion et des finances ont établi une liste commune d'une cinquantaine de questions portant sur les comptes et le bilan. La plupart des réponses à ces questions se trouvent dans les commentaires de la Municipalité, annexés aux comptes. La liste jointe au présent rapport fait état des questions - réponses qui ne sont pas abordées dans les commentaires de la Municipalité. Aucune question n'a été posée à la Commission par les Conseillers.

La Commission souligne que le rapport de gestion, les comptes et le bilan sont très complets, explicites et assortis de tableaux et graphiques qui facilitent la compréhension. Pour la première fois, le rapport de gestion a été présenté dans un fascicule séparé pratique et agréable à feuilleter.

3. 1 Rapport de gestion de la Municipalité

La Commission n'a pas de remarques particulières concernant son contenu. Elle a apprécié les nombreuses informations portées à la connaissance des Conseillers

3. 2 Comptes et bilan

Les comptes annuels ont été contrôlés par la fiduciaire Heller. Le rapport de la fiduciaire a été porté à la connaissance de la Commission.

Conclusion

La Commission de gestion du Conseil Communal chargée d'examiner les comptes et la gestion de la Commune de Prangins pour l'exercice 2001 certifie qu'elle a accompli son mandat avec l'attention requise.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis 14/02 concernant le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 2001,

lu le rapport de la Commission de gestion

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

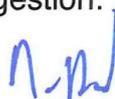
Décide:

1. Il est donné décharge à la Municipalité, avec remerciements, de sa gestion pour l'année 2001
2. Les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2001 sont acceptés tels que présentés.

Prangins, le 10 juin 2002.

Les membres de la Commission de gestion:

Baud Martine, présidente



Beaud Pierre



Brugger Jean-Jacques, rapporteur



Hanhart Pierre



Mauroux Gilles



Previdoli Claude



Pythoud Paul



Conclusion

La Commission de gestion du Conseil Communal chargée d'examiner les comptes et la gestion de la Commune de Prangins pour l'exercice 2001 certifie qu'elle a accompli son mandat avec l'attention requise.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis 14/02 / 15/02 concernant le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 2001,

lu le rapport de la Commission de gestion

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

1. Il est donné décharge à la Municipalité, avec remerciements, de sa gestion pour l'année 2001
2. Les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2001 sont acceptés tels que présentés.

Prangins, le 10 juin 2002.

Les membres de la Commission de gestion:

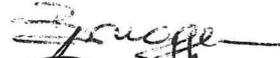
Baud Martine, présidente



Beaud Pierre



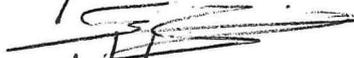
Brugger Jean-Jacques, rapporteur



Hanhart Pierre



Mauroux Gilles



Previdoli Claude



Pythoud Paul

